

L'ÉVALUATION : AIDE À L'APPRENTISSAGE ET RECONNAISSANCE DE COMPÉTENCES

Aide à l'apprentissage

La fonction d'aide à l'apprentissage est présente chaque fois que l'évaluation a pour but d'intervenir afin de soutenir l'élève dans l'acquisition de connaissances et le développement de ses compétences. Dans le *Cadre de référence en évaluation des apprentissages au secondaire* (CREAS) on souligne que, dans un contexte de développement des compétences, elle est la fonction principale de l'évaluation. Elle s'appuie sur une régulation efficace qui repose sur certaines conditions : « les apprentissages attendus doivent être clairs de façon à ce que, régulièrement, on puisse constater dans quelle mesure les élèves s'en approchent et qu'on puisse leur donner une rétroaction significative; de plus, la régulation nécessite que soient mis en place des moyens de remédiation qui contribuent à réduire l'écart entre la situation actuelle de l'élève et la situation attendue »¹.

C'est principalement à l'enseignant qu'incombe la responsabilité de la régulation. Pour apporter des ajustements aux apprentissages que fait l'élève, l'enseignant peut faire appel à trois types de régulation : interactive, lorsqu'elle a lieu durant les activités d'apprentissage et vise une rétroaction immédiate; rétroactive, si elle consiste à effectuer un retour sur des tâches non réussies à une première étape d'apprentissage; proactive, si elle prend appui sur les observations faites au cours d'activités d'apprentissage antérieures et permet d'orienter les futures situations d'apprentissage. D'autre part, la

régulation des actions pédagogiques permet à l'enseignant d'ajuster autant ce qui concerne les aspects particuliers d'une situation que les aspects plus généraux de ses interventions, en modifiant au besoin sa planification. De plus, en favorisant l'autorégulation, l'enseignant amène l'élève à prendre conscience de son processus d'apprentissage (métacognition) afin qu'il soit en mesure de recourir à diverses stratégies et ainsi apporter les correctifs nécessaires lorsqu'il rencontrera une difficulté.

Reconnaissance de compétences

La fonction de reconnaissance des compétences est présente lorsque l'évaluation vise à rendre compte du niveau de développement des compétences. À cette fin, l'enseignant réalise le bilan des apprentissages de l'élève en considérant l'ensemble de l'information pertinente. Il interprète cette dernière à la lumière des attentes de fin de cycle du Programme et des Échelles des niveaux de compétence.

Les échelles des niveaux de compétence

Les échelles des niveaux de compétence sont davantage associées à une fonction de reconnaissance des compétences des élèves, mais cela n'exclut pas qu'elles aient indirectement une fonction d'aide à l'apprentissage. En proposant des indications sur l'évaluation des compétences en fin de cycle, elles peuvent soutenir la régulation des actions pédagogiques tout au long du cycle.

¹ CREAS p. 16